

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOOS

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2015

CONVOCATION DU 27 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le mardi trois novembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme TIERCELIN Françoise,

Présents : Mme TIERCELIN F., M. PESQUEUX G., Mme PRIEUR B.,
Mme DEMANGEL C., M. GRISEL B., Mme LEPENNETIER Christine,
M. LEFEBVRE Michel (à partir de 20H40), M. MANESSIEZ Daniel, M.
LARQUET Daniel, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme DE LA
FARE Claudine,
M. RIBEIRO Alain, M. GRISEL Valentin, M. BOURRELLIER Thierry,
Mme MORLET Marie-Laure, M. MAUCONDUIT Yann ;
Mme LION Patricia ; M. SORET Yves ; M. CAILLAUD François,
Mme JAMELIN Magali

Absentes excusées : Mme LEPILLER Françoise ; Mme MARIE Virginie,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des Collectivités
Territoriales,

Mme MARIE Virginie Pouvoir à M. CAILLAUD François

Secrétaire de séance : M. GRISEL Bruno

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2015
2. Convention d'autorisation d'implantation d'installations sur les équipements métropolitains d'éclairage public
3. Rapport relatif aux mutualisations de services entre la métropole et ses communes membres
4. Garantie d'emprunt avec contrat de prêt en annexe- LOGEAL
5. Dénomination de Rue- Village d'entreprises de l'aéroport
6. Décision
7. Informations diverses

M. GRISEL Bruno est désigné par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H35

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Convention d'autorisation d'implantation d'installations sur les équipements métropolitains d'éclairage public

Mme le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2015, l'éclairage public est devenu une compétence de la Métropole.

Les illuminations festives ainsi que l'éclairage ornemental demeurent cependant de la compétence communale.

Ainsi il convient de signer une convention afin définir les modalités d'utilisation des équipements mis à disposition.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que la Commune souhaite pour ses besoins apposer des dispositifs lumineux sur des équipements métropolitains,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Autorise Mme le Maire à signer la convention avec la métropole pour l'autorisation d'implantation d'installations sur les équipements métropolitains d'éclairage public.

3. Rapport relatif aux mutualisations de services entre la métropole et ses communes membres

Conformément à l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport qui comporte un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport transmis par la Métropole Rouen Normandie retraçant les mutualisations existantes ainsi que les enjeux à venir.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Emet un avis favorable sur le rapport relatif aux mutualisations de services entre la métropole et ses communes membres.

M. SORET demande s'il peut avoir le rapport. Mme le Maire répond que celui-ci a été envoyé par courriel à tous les conseillers.

4. Garantie d'emprunt avec contrat de prêt en annexe- LOGEAL

Mme le Maire rappelle que la société LOGEAL a sollicité la commune pour obtenir une garantie d'emprunt dans le cadre de l'acquisition de deux logements au 231 Rue de Paris.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 30 mars 2015,

Vu le contrat de prêt N°40504 en annexe signé entre la société Anonyme LOGEAL IMMOBILIERE, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Boos accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement du prêt d'un montant total de 266 256.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Mme le Maire précise qu'il s'agit de l'ancienne propriété de M. LEVAGNEUR située après l'ancien cabinet médical Rue de Paris, qui est transformée en deux logements.

Arrivée de M. LEFEBVRE à 20H40

5. Dénomination de Rue- Village d'entreprises de l'aéroport

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le permis de construire N°07611614R0031 délivré le 02 octobre 2014

Considérant que le projet comprend une voirie qu'il convient de dénommer,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de dénommer la voirie du village d'entreprises : Rue Charles Lindbergh

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une rue perpendiculaire à la Rue Maryse Bastié, après le laboratoire.

Charles Lindbergh est le premier homme à avoir traversé en solitaire et sans escale l'océan atlantique en 1927.

6. Décision

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- Décision N°2015-13 : Attribution d'un marché pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école maternelle à l'Atelier 208, 151 Avenue Jean Jaurès, 75019 PARIS pour un montant de 187 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu de cette décision.

7. Informations diverses

Subvention :

Remerciement du club des cheveux d'argent pour la subvention qui leur a été octroyée pour l'année 20115.

Métropole- Etude des mares

La Métropole a mené une étude sur toutes les mares de son territoire. Celles présentes sur la commune ont beaucoup de potentiel avec des plantes rares.

Si l'on souhaite être aidé sur une mare, la métropole peut prendre en charge le curage, la remise en état des berges à hauteur de 100% sous réserve de présenter un projet.

Mme le Maire propose de développer un projet sur la mare du Bouquelon car cet été elle était totalement sèche car il y a beaucoup de vase dans cette mare, de plus elle sert de réserve d'eau en cas d'incendie.

M. GRISEL Valentin demande si la commune peut présenter plusieurs projets et rappelle qu'il aurait été intéressant d'aménager celle en bas de la Rue des Canadiens pour permettre aux piétons via une passerelle de circuler.

Mme le Maire précise que le projet doit porter sur la faune et la flore (batraciens...) et non sur les déplacements piétonniers, de plus lors du dernier curage de cette mare les berges ont été coupées de manière trop pentues et n'ont pas d'intérêt pour les batraciens. Il s'agit plus d'une réserve d'eau.

M. LARQUET demande si les mares doivent être sécurisées.

M. PESQUEUX répond que non mais par précaution, il faut mieux mettre un panneau rappelant les dangers.

Mme DE LA FARE ajoute qu'il y a également celle de la bibliothèque.

Mme le Maire précise qu'il s'agit déjà d'une très belle mare avec des batraciens et des odonates (libellules).

Mme le Maire signale que la mare à côté de la Mairie contient une plante très nocive, de la renouée du japon et ajoute que cette plante est à éliminer par la racine.

Mme DEMANGEL demande qui a fait l'étude sur les mares.

Mme le Maire explique que la métropole a fait une étude sur deux années avec des lycéens, à l'issue de cette étude, un livret a été remis sur chaque mare.

Sur Franquevillette, la métropole souhaite la création de mare afin que les libellules puissent se déplacer. Mme le Maire demande au Conseil Municipal s'ils ont la connaissance de mare chez des particuliers.

M. PESQUEUX signale qu'il y en a une Rue de l'anneau.

M. MANESSIEZ demande s'il faut prendre un arrêté pour interdire la pêche dans la mare située à côté de la Mairie.

Mme le Maire répond que non, les plantes sont nocives car elles sont invasives mais elles sont ni nocives pour l'humain ni les poissons. Elles étouffent seulement les autres plantes aquatiques.

Inauguration Mairie- Journée portes ouvertes

Mme le Maire rappelle que des journées de visite sont organisées pour accueillir les habitants, en leur offrant un café ou jus de fruit, et propose donc au Conseil Municipal de se joindre à elle pour organiser les visites.

Elections régionales :

Mme le Maire rappelle que le 6 et 13 décembre auront lieu les élections régionales.

Culture- Concert :

Mme PINEL rappelle qu'un concert de Gospel est organisé le samedi 07 novembre à la salle polyvalente. L'entrée est de 5 € au profit du téléthon.

Commission sports :

Mme PRIEUR annonce qu'une réunion de la commission sports sera organisée le 12 novembre avec les professeurs de sports du collège afin de discuter du rangement du matériel dans la salle. Une seconde réunion est programmée le 16 novembre avec la section Hockey qui se plaint d'une trop grande occupation de la salle par le basket le week end.

Bibliothèque :

Mme DE LA FARE demande si les devis ont été reçus pour l'électricité de la bibliothèque.

M. GRISEL Bruno répond que non, il va relancer les entreprises.

Voisins vigilants :

M. MANESSIEZ propose de se renseigner sur le dispositif voisins vigilants afin de le mettre en place sur la commune si le Conseil Municipal est d'accord. Il a consulté la gendarmerie qui serait favorable.

Le principe consiste à avoir deux ou trois personnes dans les lotissements qui font de la surveillance et le signalent à un référent. Le but étant de prévenir les cambriolages.

M. MANESSIEZ attend une documentation sur ce dispositif.

Mme le Maire propose d'en rediscuter en réunion de travail.

Réunion de travail :

Mme le Maire signale qu'une réunion de travail aura lieu fin novembre afin de discuter du projet de l'école maternelle.

Cérémonie du 11 novembre

M. CAILLAUD demande quel est le programme de la cérémonie du 11 novembre.

Les enfants des écoles sont-ils conviés, comme cela peut se faire dans d'autres communes ?

Mme le Maire répond que les communes qui travaillent avec les écoles ont souvent un conseil municipal d'enfants. Actuellement, les enseignants se déplacent peu par conséquent, il paraît difficile d'organiser une cérémonie avec les enfants. Mme le Maire rappelle que c'est également un souhait des anciens combattants.

M. CAILLAUD propose au Conseil Municipal de travailler sur le sujet pour l'année prochaine.

M. MANESSIEZ indique qu'il peut faire des démarches auprès des écoles dans le cadre de son rôle de correspondant défense.

M. GRISEL Valentin propose pour intéresser les enfants à la vie de la commune d'abord de leur remettre des dictionnaires.

Mme le Maire lui répond que non avec la baisse des dotations cela va être de plus en plus difficile.

REPAS DES ANCIENS

Mme DEMANGEL annonce que 144 personnes ont assisté au repas, cela s'est très bien passé.

Maintenant le CCAS va travailler sur la distribution des colis qui devraient être remis à 296 personnes.

MIGRANTS :

M. MANESSIEZ demande si Mme le Maire a été sollicitée par la préfecture pour l'accueil de migrants.

Mme le Maire répond qu'un travail est effectué avec la paroisse pour un accueil concret afin de bien assurer le suivi des personnes (Démarches administratives, alimentation...).

BOOS étant isolé, cela est difficile d'accueillir des migrants car il y a peu de transport en commun.

LASER GAME

27 jeunes ont participé à la sortie pendant les vacances scolaires.

Mme PRIEUR rappelle qu'il est difficile de communiquer avec les jeunes, un lien avec le site de la commune peut être mis en place, certains jeunes proposent la création d'un compte facebook.

Démission :

M. MAUCONDUIT souhaite faire part de son intention au Conseil Municipal de démissionner.

Il est trop occupé par ses obligations familiales et professionnelles.

Il souhaite remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour son engagement dans la vie communale. Il regrette que les valeurs collectives ne soient pas plus partagées et que les citoyens ne s'investissent pas plus car cela est très enrichissant. L'amélioration de la communication permettra peut-être d'attirer de nouvelles générations.

Mme le Maire le remercie pour son implication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H30.

Le Maire,
Françoise TIERCELIN